



# INFORMATION

## Conditions d'Adhésion à un CGA

### Première Adhésion

Faites inscrire votre client **dans les 5 mois du début de l'exercice ou du début de l'activité.**

### Modification – Transformation

En cas de **reprise d'activité** par le conjoint (ou une société, un groupement), **passage** d'une entreprise individuelle en société et inversement, **transformation** d'une Société de Fait en E.U.R.L. – S.A.R.L. – S.N.C..., faites inscrire votre client **dans les 5 mois de la création, de la reprise.**

### Ré-adhésion

Votre client a déjà été adhérent d'un Centre de Gestion et a été radié (démission volontaire ou exclusion) **Il ne bénéficie plus du délai accordé à un nouvel adhérent.**

**Faites-le inscrire AVANT le début de l'exercice.**

### Changement de CGA

Extrait du décret n° 2012-470 du 11 avril 2012 relatif aux centres de gestion agréés et aux associations agréées des professions libérales... Art. 1<sup>er</sup>...4°... :

**« d. En cas de démission d'un centre de gestion agréé suivie, dans le délai maximum de trente jours à la date de la démission, de l'adhésion à un autre centre de gestion agréé ».**

### Décès et reprise de l'activité par les héritiers

Un de vos clients décède.

Vous avez **6 mois à partir de la date du décès** pour faire adhérer son successeur (conjoint, indivision)... **sauf si l'arrêt de son exercice a lieu au cours de cette période. Dans ce cas, l'adhésion doit être effectuée impérativement avant la date de clôture.**



**Notre Centre de Gestion est habilité à recevoir des adhésions d'exploitants ou de sociétés agricoles.**

**Les sociétés soumises à l'Impôt sur les Sociétés peuvent adhérer au CGA, pour la formation notamment.**

**Pour tout renseignement, contactez-nous au 05 65 60 57 85.**

17 rue de Planard  
BP 50224  
12102 MILLAU Cédex  
Tél : 05 65 60 57 85  
Fax : 05 65 60 82 65  
e-mail : [cga-aveyronlozere@cga-aveyronlozere.fr](mailto:cga-aveyronlozere@cga-aveyronlozere.fr)